



## RÈGLEMENT DE LA COURSE D'OFNI

### **INSCRIPTIONS :**

Cette manifestation s'adresse aux personnes sachant nager.

Pour tous les mineurs NON ADHÉRENTS au service jeunesse ou à une association partenaire, une autorisation parentale à participer à la manifestation est obligatoire (sauf présence d'un accompagnateur majeur).

Les inscriptions seront clôturées le matin de la course. Les inscriptions se font par mail auprès du service jeunesse à l'adresse suivante :

[espacecasanova@la-seyne.fr](mailto:espacecasanova@la-seyne.fr)

Les droits d'inscription sont gratuits.

Les gilets de sauvetage sont obligatoires.

En cas d'un trop grand nombre de participants le comité d'organisation se réserve le droit de suspendre les inscriptions.

Le fait de participer implique la bonne humeur, l'ingéniosité, la correction vis-à-vis d'autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

### **Les pièces à fournir :**

Pour les personnes mineures non accompagnées: autorisation parentale

Pour le capitaine de l'équipe : la fiche d'inscription et le règlement signés.\*

\* Si l'équipage de l'OFNI est constitué uniquement de mineur, la fiche d'inscription et le règlement devront être cosignés par un adulte responsable de l'équipage.

### **SÉCURITÉ**

Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire.

Les participants doivent porter des chaussures de préférence légères et antidérapantes ; les bottes sont interdites.

Il est interdit de s'attacher à une corde.

Les déguisements ne doivent en aucun cas gêner de quelque sorte que ce soit la nage du participant.

Le capitaine est responsable des mesures de sécurité à bord. Le départ sera refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants.

L'équipage doit pouvoir déplacer son embarcation sans aide extérieure.

Les systèmes de propulsion, obligatoirement manuel, sont libres (voile, rame, à pédales, roue à aubes...). Tous les moteurs (à explosion, électriques) sont interdits.

Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques ou des dangers particuliers.

L'organisation assure la surveillance et l'assistance des équipages mais ne peut être tenue responsable en cas de non-respect des règles de sécurité édictées par le bon sens et/ou par le présent règlement.

Un briefing sera organisé avant le départ pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières : la présence de tous les concurrents est obligatoire.

## **L'ÉQUIPAGE**

Chaque participant doit être en bonne condition physique et doit pouvoir notamment nager sans difficulté.

Chaque équipage sera dirigé par un capitaine. Le capitaine devra veiller à l'application stricte des mesures de sécurité et d'organisation prévues dans le règlement intérieur. Il s'engage à suivre scrupuleusement les consignes supplémentaires fournies par l'organisation avant et pendant la course.

Il s'engage à porter à la connaissance de ses coéquipiers éventuel le présent règlement.

## **L'ÉPREUVE**

L'heure de départ ainsi que le ou les types de parcours seront donnés dans les instructions de course et précisés lors du briefing.

Il est interdit de s'arrimer à un autre radeau (sauf pour raison de sécurité), de le freiner, le faire chavirer volontairement ou de l'endommager de quelque façon que ce soit.

Toute atteinte physique (abordage, projections diverses et variées) à un concurrent est strictement interdite exceptées les projections d'eau (qui sont encouragées).

Tout l'équipage est collectivement responsable de l'assistance du transport de l'OFNI.

Les équipages n'ont pas le droit de ralentir intentionnellement les autres concurrents.

## **DÉPART ET ARRIVÉE**

Les marques de départ et d'arrivée seront définies dans les instructions de course.

A l'arrivée de l'épreuve, l'équipage est prié de sortir son embarcation et de la déposer à l'endroit prévu à cet effet.

Les OFNI devront être récupérés par l'équipage au plus tard le dimanche 26 juin à 20h00.

L'organisation n'est pas responsable des dégradations ou vols commis sur les OFNI laissés à l'arrivée.

En cas d'abandon, les OFNI doivent être impérativement retirés du parcours quel que soit leur état dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant 20h00 le jour-même. Le capitaine et l'équipage sont tenus responsables de leur embarcation.

## **HOMOLOGATION DES OFNI**

Les OFNI seront amenés dans la zone de présentation à partir de 13h30.

De 10h à 14h30 les OFNI devront être entièrement montés et l'équipage présent pour permettre à l'équipe de contrôle technique d'effectuer l'homologation des embarcations.

Cette homologation définira la participation effective des concurrents et la remise du numéro de l'embarcation.

Le jury profitera également de ce moment pour attribuer des points qui serviront à l'attribution des différents prix.

## **REPORT, ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

L'organisation peut également décaler l'heure de départ en fonction des conditions météorologiques.

## **ASSURANCE**

La conception et la construction du radeau sont à la charge et sous la responsabilité exclusive des participants.

Chaque participant fait son affaire de ses assurances personnelles. L'organisation a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, les dommages corporels et matériels éventuels des participants sous certaines conditions (détails disponibles).

## **LE JURY ET LES PRIX**

La remise des prix sera effectuée 30min après la fin de la course.

Le jury est composé d'un minimum de 3 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit (sous réserve de modifications éventuelles qui seront rappelées le jour au moment de l'enregistrement des OFNI) :

- Prix de l'originalité des OFNI, conception technique et innovation.
- Prix de la performance.
- Tout autre prix décidé par le Jury le jour du départ.

Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

Les décisions du Jury sont souveraines et non contestables.

## **MAINTENANCE - DIVERS**

Le dépôt des OFNI au départ et leur retour après la remise des prix sont à la charge des participants.

Avant et pendant la manifestation les boissons alcoolisées sont interdites sur les embarcations.

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit d'interdire et d'exclure toute embarcation.

## **DROITS A L'IMAGE**

*« Par sa participation à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »*

## **CONDITIONS SANITAIRES**

L'événement se déroulant dans le contexte de crise sanitaire dûe à la COVID-19, l'ensemble des participants, des organisateurs et du public doit veiller à appliquer scrupuleusement l'ensemble des gestes barrières.

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, veuillez à respecter les gestes barrières.